

## ***Pénitentiaire: l'UFAP-UNSA Justice signe l'accord***

A l'issue de 12 jours d'un conflit social dur où ses militants auront été constamment en première ligne, l'UFAP-UNSA Justice a choisi, après consultation de ses structures, de signer un accord avec le ministère de la Justice, fruit de difficiles négociations.

Les surveillants de prison qui, pour assurer la sécurité de notre société, connaissent des conditions de travail particulièrement tendues et parfois dangereuses, pourront ainsi engranger un lot de mesures concrètes pour renforcer leur sécurité (1100 créations de postes, diverses mesures organisationnelles et techniques renforçant la sécurité des personnels face au terrorisme) et, à travers l'ensemble du dispositif indemnitaire, améliorer leur rémunération.

Rappelons que l'action de ces personnels est rendue d'autant plus difficile que leur statut spécial leur interdit le droit de grève et les expose à des sanctions hiérarchiques très fortes pouvant aller jusqu'à la radiation.

L'UNSA, qui a soutenu de bout en bout son syndicat, notamment auprès du gouvernement, salue ce choix responsable et courageux de l'UFAP-UNSA Justice.

Il contraste avec l'irresponsabilité, notamment de Force Ouvrière, qui, en cherchant constamment à radicaliser démagogiquement le conflit, aura surtout démontré que, plus que l'amélioration des conditions de travail des personnels, son objectif était de diviser, quitte à manier la surenchère et la désinformation. Singulière conception du syndicalisme...

L'action, pour apporter aux surveillants de prison la reconnaissance et la sécurité à hauteur de la mission professionnelle que l'Etat leur confie n'est pas terminée. La mise en œuvre rigoureuse des différents volets de l'accord en fait partie.

Mais, grâce à l'UFAP-UNSA Justice, l'opinion publique aura davantage pris conscience de la réalité de ce métier peu connu et c'est là un point d'appui considérable pour continuer ce combat courageux.

### ***Bureau national des 24 et 25 janvier***

#### ***Plan d'action de l'UNSA pour l'égalité femmes/hommes et contre les violences***

L'UNSA, soucieuse de la défense de l'égalité avait, dès l'année 2000 adopté dans son organisation une charte « L'UNSA accorde le syndicalisme au féminin ».

Afin de poursuivre cette action, le Conseil national, après le Bureau national sera mis à contribution pour l'actualiser : Cela sera l'occasion, en premier lieu, de la faire connaître, de la toilettier au plan revendicatif en prenant en compte le nouveau contexte législatif, d'y introduire la question des violences sexuelles et sexistes qui n'y figure pas, de relancer le débat sur la place des femmes dans l'UNSA dans l'optique de la préparation du prochain congrès de l'union.

Pour ce dernier point, un état des lieux des responsabilités occupées par les femmes aux différents niveaux de l'UNSA, une identification des freins à leur prise de responsabilité, doit servir de point d'appui pour aborder aussi la situation dans nos composantes (syndicats et/ou fédérations).

Le Congrès national, vu son importance politique et symbolique, est une opportunité à saisir. L'objectif est d'aboutir à assurer une représentation des femmes la plus équilibrée possible dans les délégations aux congrès (locaux et national), comme dans les prises de parole qui s'y feront.

Afin de permettre d'agir contre des violences sexuelles ou sexistes qui interviendraient dans le cadre syndical UNSA, le secteur en charge du sujet au titre du Secrétariat national sera davantage identifié dans l'organisation, avec une adresse spécifique connue. (cf ci-dessous)

L'UNSA s'appuiera sur un partenariat associatif pour aider à des prises de conscience et à la déconstruction des stéréotypes afin de modifier les attitudes et comportements des hommes pour qu'ils soient plus respectueux et des femmes pour qu'elles soient moins dans l'autocensure, à travers la conception d'outils-supports utilisables et transposables par elles (clips, tracts, brochures, affiches...).

#### **Calendrier de mise en œuvre :**

- Lancement du plan au BN des 24 et 25 janvier 2018
- Au CN des 21 et 22 mars 2018, opération sensibilisation permettant d'annoncer le travail de mise à jour de la charte « **L'UNSA se conjugue au féminin** » lors du CN de rentrée.
- Au BN des 20 et 21 juin 2018, travail sur les propositions d'actualisation de la charte à soumettre au CN, sur la base d'une réflexion préalable menée en commission.
- Au CN des 26 et 27 septembre 2018, actualisation de la charte « **L'UNSA se conjugue au féminin** ».

**Si vous avez été victime de propos sexistes, voire de harcèlement, d'agression sexuelle, réagissez en envoyant un mail :**

[stopauxviolences@unsa.org](mailto:stopauxviolences@unsa.org)

#### ***La contribution du CESE au Tour de l'égalité***

**Dans le cadre du Tour de l'égalité, le CESE a consacré sa séance plénière du 23 janvier à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes avec 3 temps forts :**

- **L'évolution des pratiques, 2 tables rondes : l'une sur l'égalité professionnelle et l'autre sur les violences faites aux femmes.**
- **Le 3<sup>ème</sup> temps a été consacré à l'adoption d'une résolution.**

**L'égalité réelle entre les femmes et les hommes nécessite une politique globale qui doit se décliner à tous les niveaux, avec des dispositifs et des moyens dédiés, dont il faut garantir l'effectivité et l'évaluation.**

De nombreuses préconisations des avis du CESE vont dans ce sens et nourrissent la résolution présentée en séance.

La résolution du CESE s'articule autour de 5 axes :

- **L'égalité professionnelle** : pour cela il est nécessaire de mieux former aux enjeux de l'égalité professionnelle tous les acteurs et les actrices de la négociation. Le CESE estime que l'effectivité du droit doit être renforcée et propose des sanctions financières dans le cas de non- respect de la loi du 4 août 2014
- **L'éducation à l'égalité et lutte contre les stéréotypes** : le rôle de l'école est central en la matière ainsi que celui des professionnels de la crèche à l'université. La lutte contre les stéréotypes, le sexisme ordinaire et les violences sexistes et sexuelles doit être intensifiée.
- **La lutte contre les violences faites aux femmes** nécessite une meilleure formation de tous les interlocuteurs des victimes de violences (policiers, gendarmes, magistrats, médecins, professionnels de santé) afin de mieux repérer et aider les victimes.
- **L'évaluation des politiques publiques** doit comporter une dimension genrée des effets possibles des projets et propositions de loi pour apporter les correctifs nécessaires afin de ne pas pénaliser un sexe par rapport à l'autre.

- **L'argent pour les droits des femmes** : pour l'instant, l'engagement de la France se traduit par un corpus juridique important, mais il faut également un niveau de budget dédié aux droits des femmes et à l'égalité pour mettre en œuvre et rendre effectives les mesures édictées par la loi.

Retrouver l'intégralité de la résolution sur le site du CESE : [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

### **Comité de suivi d'Action publique 2022 : l'exigence d'un débat**

L'UNSA considère qu'il est essentiel qu'un débat national ait lieu sur l'action publique, à tous les niveaux y compris parlementaire avant que des décisions importantes soient prises par le gouvernement, le Premier Ministre et le Président de la République.

Le comité de suivi d'Action Publique 2022 est l'une des réponses du gouvernement aux demandes portées par l'UNSA et l'UNSA Fonction Publique d'un dialogue social réel sur ce dossier essentiel pour notre pays et pour les services publics.

La première réunion s'est tenue lundi 22 janvier sous la présidence d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics.

Suite à cette première réunion, l'UNSA estime indispensable de pouvoir discuter du fond des mesures envisagées lors des prochaines séances pour que ce comité puisse effectivement remplir sa mission.

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?Action-Publique-le-comite-de-suivi-devra-permettre-de-veritables-echanges>

### **Rythmes éducatifs : le retour en arrière**

Lors de la séance du 23 janvier 2018, la commission d'action sociale de la CNAF a examiné le bilan de l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs et l'impact de l'assouplissement de la réforme autorisé par le décret du 28 juin 2017, en termes financier et sur l'organisation des structures d'accueil des enfants.

En 2013, puis en 2014 avec sa généralisation, la réforme sur les rythmes éducatifs a conduit à ouvrir l'école à l'ensemble des acteurs éducatifs et à penser le temps de l'enfant de manière globale et territoriale. Le calendrier fut parfois précipité et les pratiques ont dû s'adapter.

Mais le rapport rédigé par la Sénatrice Cartron, en 2016, et l'évaluation de la CNAF ont montré des signes encourageants sur la mise en œuvre de la réforme.

Or aujourd'hui dans la même précipitation que celle connue au début, le décret du 27 juin 2017 met à mal cette organisation.

Dès septembre 2017, près de 36,8% des communes ayant une école publique, soit environ 28,7 % des enfants scolarisés, se sont positionnées pour le retour à la semaine de 4 jours. Ce mouvement risque d'être encore plus massif à la rentrée 2018 puisque d'après l'association des maires de France, près de 79% des communes envisagent de revenir à 4 jours.

Il s'agit bien d'un retour en arrière sans évaluation pour les élèves les plus fragiles.

Cette réforme a favorisé l'accès de tous les enfants à des activités éducatives de qualité, le nombre d'accueils de loisirs déclarés à plus que triplé de 2013 à 2016.

Aujourd'hui l'accueil périscolaire représente, sur le plan national, 250 000 emplois, allant de l'animateur au coordinateur. Pour certains d'entre eux, les contrats périscolaires ont permis de passer à temps plein ou d'entrer dans un cycle de formation professionnelle.

La remise en cause de cette organisation met en péril la pérennité de ces emplois et les perspectives de formations envisagées. Au-delà des emplois, c'est toute une économie pour les associations qui va être bouleversée.

Il aurait été souhaitable qu'on reporte toute décision de modification de ces rythmes scolaires pour laisser place à une réflexion nourrie par l'expérience de toutes les parties prenantes (collectivités, Education nationale, CAF, professionnels...)

Pour permettre aux communes optant pour le passage à la semaine de 4 jours de limiter le risque de rupture qualitative avec ce qui était proposé auparavant, l'Education nationale met en place un plan « mercredi éducatif » sous la forme d'une expérimentation menée en Normandie (Calvados et Seine Maritime).

Cette nouvelle formule, conçue également dans la précipitation, sera-t-elle de nature à répondre aux besoins des enfants et pourra-t-elle donner une vision globale de la politique éducative d'une collectivité ?

Affaire à suivre ...

## **Congrès de l'UNSA Finances, Industrie et Services du Premier Ministre**

**Le congrès s'est réuni à Dourdan pendant deux jours, les 24 et 25 janvier 2018.  
Luc Doumont a été réélu au poste de Secrétaire général pour 4 ans.**

**La motion revendicative et la motion générale ont, toutes deux, été votées à l'unanimité.**

Une délégation conduite par Luc Farré a représenté l'UNSA et l'UNSA Fonction Publique. La Fédération UNSA Finances, Industrie et des Services du Premier Ministre regroupe 13 syndicats et une union de retraités.

Pour en savoir plus sur la fédération : <http://unsa-financesindustrie.org/index.html>

## **Nouvelles affiliations et implantations**

### **1 Evolution des organisations syndicales adhérentes et des affiliations (article 1&2 du RIN) :**

**L'UNSA Postes (pôle 4 - OSA 178)** nous informe de l'affiliation en son sein de 2 nouvelles structures :

- UNSA Poste Cote d'Or – Dijon (21)
- UNSA Postes Picardie – Amiens (80)

**L'UNSA Territoriaux (pôle 8 - OSA 550)** nous informe de l'affiliation en son sein de 6 nouvelles structures :

- Syndicat UNSA Territoriaux Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes (09),
- Syndicat UNSA Territoriaux Communauté de communes Couserans-Pyrénées (09),
- Syndicat UNSA Territoriaux Communauté de communes de la Haute Ariège (09),
- Syndicat UNSA Territoriaux Communauté de communes des portes de l'Ariège-Pyrénées (09),
- Syndicat UNSA Territoriaux SDIS Bouches-du-Rhône (13),
- Syndicat UNSA Territoriaux ville de Courbevoie (92)

### **2. Les Organisations Syndicales Adhérentes nous informent de leurs nouvelles implantations syndicales (article 1 du RIN) :**

#### ➤ **Fédération UNSA 2A (pôle 1) :**

**Agro-alimentaire :** Kermene – Le Mené (22), Marie-Brizart Wine-and-Spirits – Paris (9ème)

**Groupement :** Mutuelle Sociale Agricole Alpes du Nord – Chambéry (73)

#### ➤ **Fédération Banque Assurance (pôle 2) :** BMCE Euroservices (Paris – 8ème)

#### ➤ **Fédération Commerce et Services UNSA (pôle 3) :**

**Commerce :** Transgourmet Aquitaine – Saint-Loubès (33), Carrefour Vannes – Vannes (56)

**Services :** Agevie - Tours (37)

#### ➤ **UNSA Spectacle Communication (pôle 4) :** la Comédie de Reims – Reims (51)

#### ➤ **UNSA Postes (pôle 4) :** Chronopost- Gentilly (94)

#### ➤ **UNSA Télécom (pôle 4) :** Orange DO réunion Mayotte – Saint-Denis (974)

➤ **Union Fédérale de l'Industrie & la Construction UFIC-UNSA (pôle 5) :**

**UNSA Energie** : EDF Unité de production inter régionale – Bouchain (59)

**UNSA Chimie Pharma** : Roquette Frères Vic – Vic-sur-Aisne (02), B.Braun Médical – Nogent-le-Rotrou (28), Solvay Tavaux – Tavaux (39), Naturex – Avignon (84)

**SPIC-UNSA** : AR industries SAS – Diors (36), Polysoude SAS – Nantes (44), Paralu SAS – Chassagny (69)

➤ **FESSAD-UNSA (pôle 6) :** Centre Formation et Promotion Presqu'île – Saint-Nazaire (44), Mission locale pour la jeunesse – Reims (51)

➤ **UNSA Transport (pôle 7) :**

**Transport de personnes** : Keolis Alpes Maritime – Antibes (06), Compagnie des Transports Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (CTGMVA) – Vannes (56), Keolis Seine Sénart (Autocars Garrel & Navarre) – Draveil (91), Keolis Val d'Oise - Bernes-sur-Oise (95)

**Transport de marchandises** : Jimenez FVA – Villeneuve-Les-Bouloc (31), GEFECO France SAS – Douvrin (62)

➤ **UNSA Santé Sociaux Public et Privé (pôle 8) :**

**Public** : Centre Hospitalier de Dunkerque (59)

**Privé** : Association Le Sillon Comtois – Chauv-des-Crotenay (39), Arta – Saint-Sébastien-sur-Loire (44), Ehpad intercommunal - Boeschepe (59), ACCPA – Francheville (69)

➤ **UNSA Territoriaux (pôle 8) :**

**UNSA OPH** : OPH31 – Balma (31)